|  |
| --- |
| **Bureau de développement des télécommunications (BDT)** |
|  |
|  | Genève, le 24 mai 2013 |
| Réf.: Circulaire BDT/IP/CSTG/020 |  |
|  |  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– Aux Membres du Secteur UIT-D– Aux Associés participant aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D– Aux Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D ainsi qu'aux Rapporteurs et Vice-Rapporteurs pour ces Commissions |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |
| Sujet: | **Nouvelle bibliothèque d'études de cas des Commissions d'études de l'UIT-D** |
| Madame, Monsieur,Depuis que les Commissions d'études ont été créées, leurs membres soumettent des études de cas pour réunir des connaissances et des données d'expérience afin de les échanger avec d'autres membres. Ces études de cas étaient au départ publiées sous forme de contributions aux réunions. Par la suite, on s'est efforcé de mettre en place des bibliothèques rassemblant des études de cas, par exemple celle qui a été établie pendant la période d'études 2006-2010 pour rassembler les études de cas portant exclusivement sur les communications rurales.J'ai le plaisir aujourd'hui d'annoncer la création d'une **nouvelle bibliothèque d'études de cas des Commissions d'études de l'UIT-D**, qui permettra aux membres de soumettre, de stocker et de consulter des études de cas sur des thèmes étudiés dans le cadre des Questions confiées aux Commissions d'études de l'UIT-D. La mission essentielle des Commissions d'études de l'UIT-D reposant avant tout sur les échanges mutuels de données d'expérience, ce nouvel outil permettra à tous les membres d'accéder aux très nombreuses informations que donnent les études de cas. Des fonctions améliorées de recherche et de filtrage ont été mises en place afin de rendre ces études de cas plus facilement accessibles.La **bibliothèque des études de cas des Commissions d'études de l'UIT-D** est disponible à l'adresse suivante:<http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2010-2014/pages/case-study-library.aspx> (vous devez posséder un compte TIES pour pouvoir soumettre ou consulter une étude de cas).Le format approuvé pour les études de cas par la Commission d'études 2 à sa réunion de septembre 2012 a été utilisé pour mettre en place la bibliothèque.À terme, j'espère intégrer dans la nouvelle bibliothèque les études de cas stockées dans l'ancienne bibliothèque afin que les données fournies par nos membres ne soient pas laissées de côté. En outre, il est prévu d'apporter des aménagements à la bibliothèque, afin de l'adapter à toute Question nouvelle que la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014 pourrait décider de mettre à l'étude.Au cas où vous auriez besoin d'informations supplémentaires sur ce nouvel outil d'une grande utilité ou sur la procédure à suivre pour soumettre vos études de cas, n'hésitez pas à prendre contact avec le personnel du Secrétariat des Commissions d'études à l'adresse: devsg@itu.int. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteur |